



vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl

Siège d'exploitation: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde

Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.be

Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles

Safety, quality and environmental services

Rapport n°: 281076



F 110931

Rési code :

☐ Antwerpen-Limburg
☐ Brabant

tél : 03 221 86 11
tél : 02 674 57 11

☐ Oost & West -Vlaanderen
☒ Wallonie

tél : 09 244 77 11
tél : 081 432 611



PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux :		Installation :		Propriétaire / gestionnaire :	
Nom, Prénom : <u>Houyot</u>		Nom, Prénom : <u>Rue de Co. Barrière (4)</u>			
N° carte d'identité : <u>Houyot</u>		Adresse : <u>FRANIERE</u>			
N° TVA : BE		CP + Commune :			
		Tél. :			

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Électriques (RGIE)

☒ Art 270	☐ mise en usage	☐ modification	☐ extension	☒ Art 86	☐ Art 271bis	☐ Unité d'habitation
☐ Art 271	☐ mobile	☐ temporaire		☐ Art 87	☐ Art 278	☐ Unité de travail domestique
☐ Art 276	☐ périodique	☐ contrôle		☐ Art 88	☐ Art	☐ Parties communes
☐ Art 276bis	vente d'une unité d'habitation			☐ Art	☐ Art	☐ Unité de travail

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EA N											☐ EAN non communiqué	☐ Compt. kWh non placé	
	Compt. kWh n° :	Index jour :	nuit :								☐ Compt. kWh exclusif nuit :	Index nuit :		
Données installation	Protection branchement (A) :	☐ 20	☐ 25	☐ 32	☐ 40	☒ 50	☐ 63	☐ 80	☐ 100					
	Conçue pour U _N :	☒ 230 V	☐ 3x230 V	☐ 3N400 V								Type de prise de terre :	☒ boucle de terre	☐ barres / piquets
	Courant nominal maximum (A) :	☐ 20	☐ 25	☐ 32	☐ 40	☐ 50	☒ 63	☐ 80	☐ 100					
Description installation	Câble d'alimentation tableau principal :	<u>2 x 16 mm² - Type 10</u>										Nombre de circuits terminaux : <u>22 circuits</u>		
	Dispositif diff. gén. :	<u>65 A / 300 mA</u>										Nombre de tableaux : <u>1</u>		
	☐ Voir annexe(s)													

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

☒ Contacts dir.	☒ Contacts indir.	☒ Montage	☒ Appareils	☒ Matériel	☒ I ₂ /section	☒ Schémas	☒ Contrôle bcl de défaut
Résistance de dispersion de la prise de terre :		<u>15</u> Ω	Isolément général :		<u>10</u> MΩ	☒ Continuité de terre	
Le dispositif différentiel général :		☐ était plombé	☒ a été plombé	☐ n'a pas été plombé	☐ ne peut pas être plombé		

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation	☒ Néant
Infractions Installation existante	☐ Néant
Remarques	☐ Néant

04.08.10
Visa GRD ou mandataire :
P.F.
ALS
[Signature]

Conclusion(s) :

☒ La nouvelle installation est conforme au RGIE.
☐ L'installation existante est conforme au RGIE.

Agent visiteur :

Nom : François R.

Agent n° : 1076

Date : 28.07.2010

Annexe(s) :

☐ Schéma(s) de position :

☐ Schéma(s) unifilaire(s) :

L'installation électrique doit être recontrôlée avant

28.07.2010

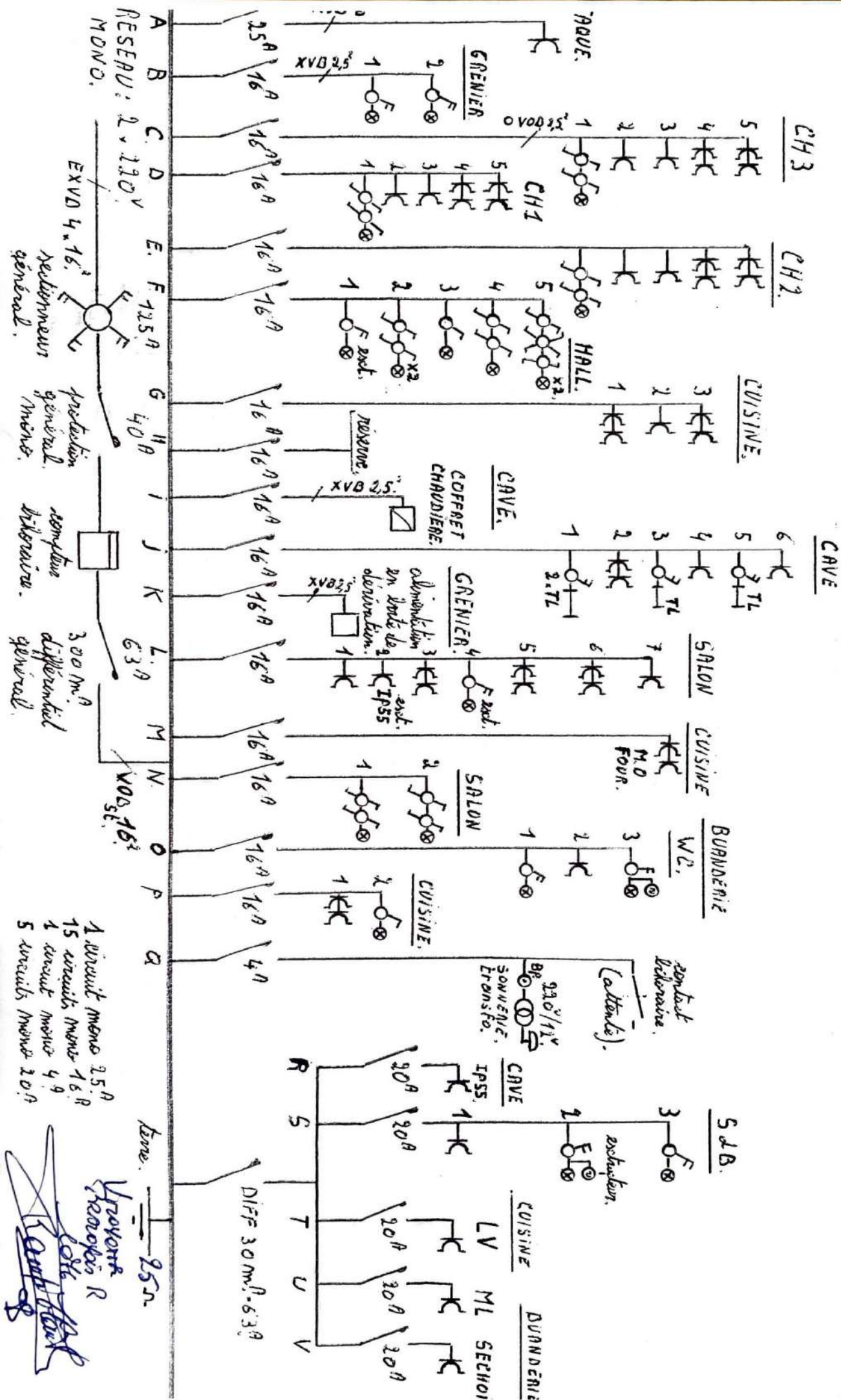
☐ par le même organisme de contrôle.

Pour le Directeur Général : Signature

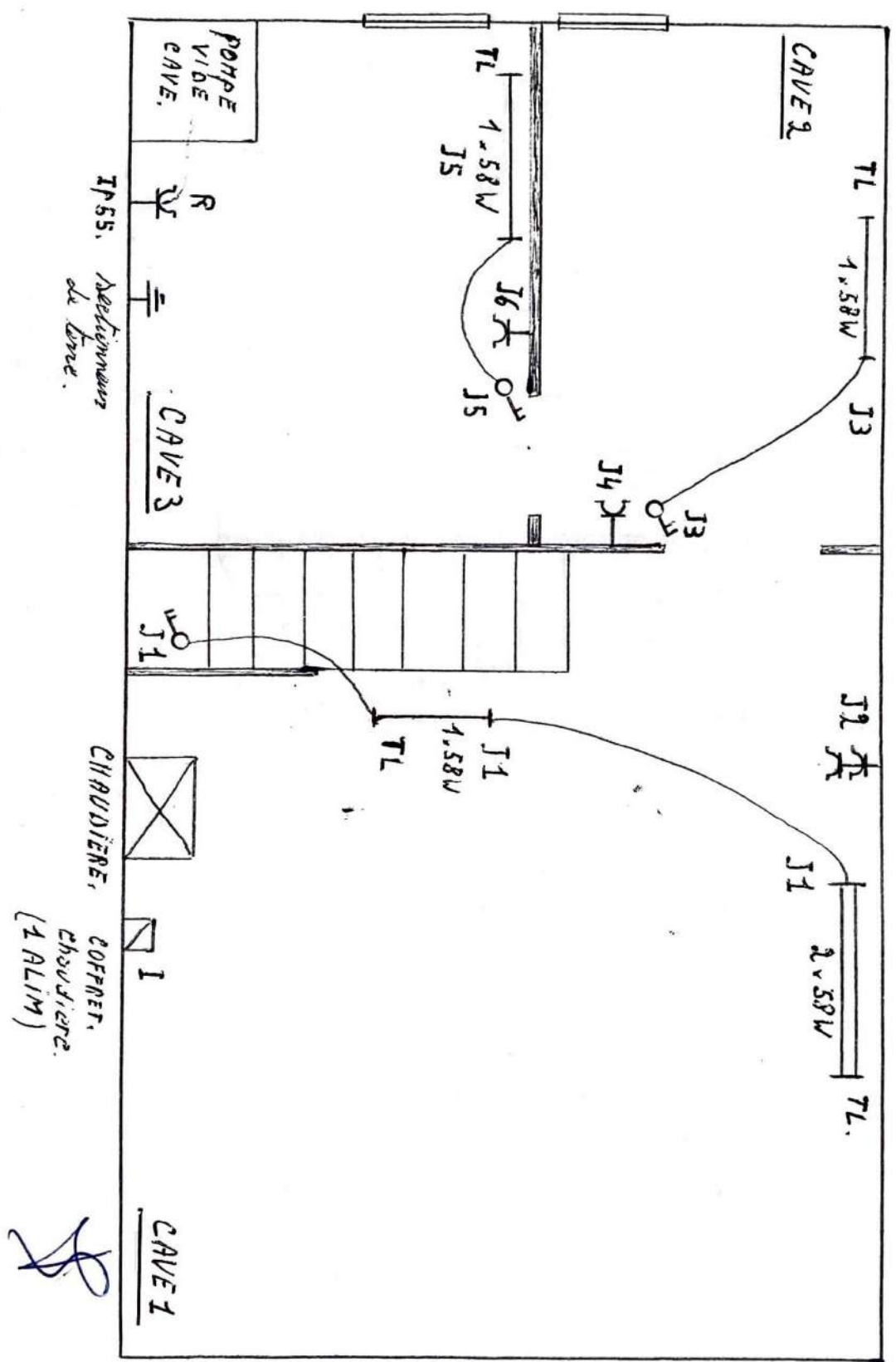
Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.
Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

PLAN DE PUISSANCE.

ELECTRICITE GENERALE
JACQUEMIN G.
Route de Hour, 5 - 5560 HOUYET
Tél: 082 / 66 63 35 - 075 / 65 10 51
TVA: BE 722.421.851 - RCD : 45.066
C.C.B. : 063-182445-07



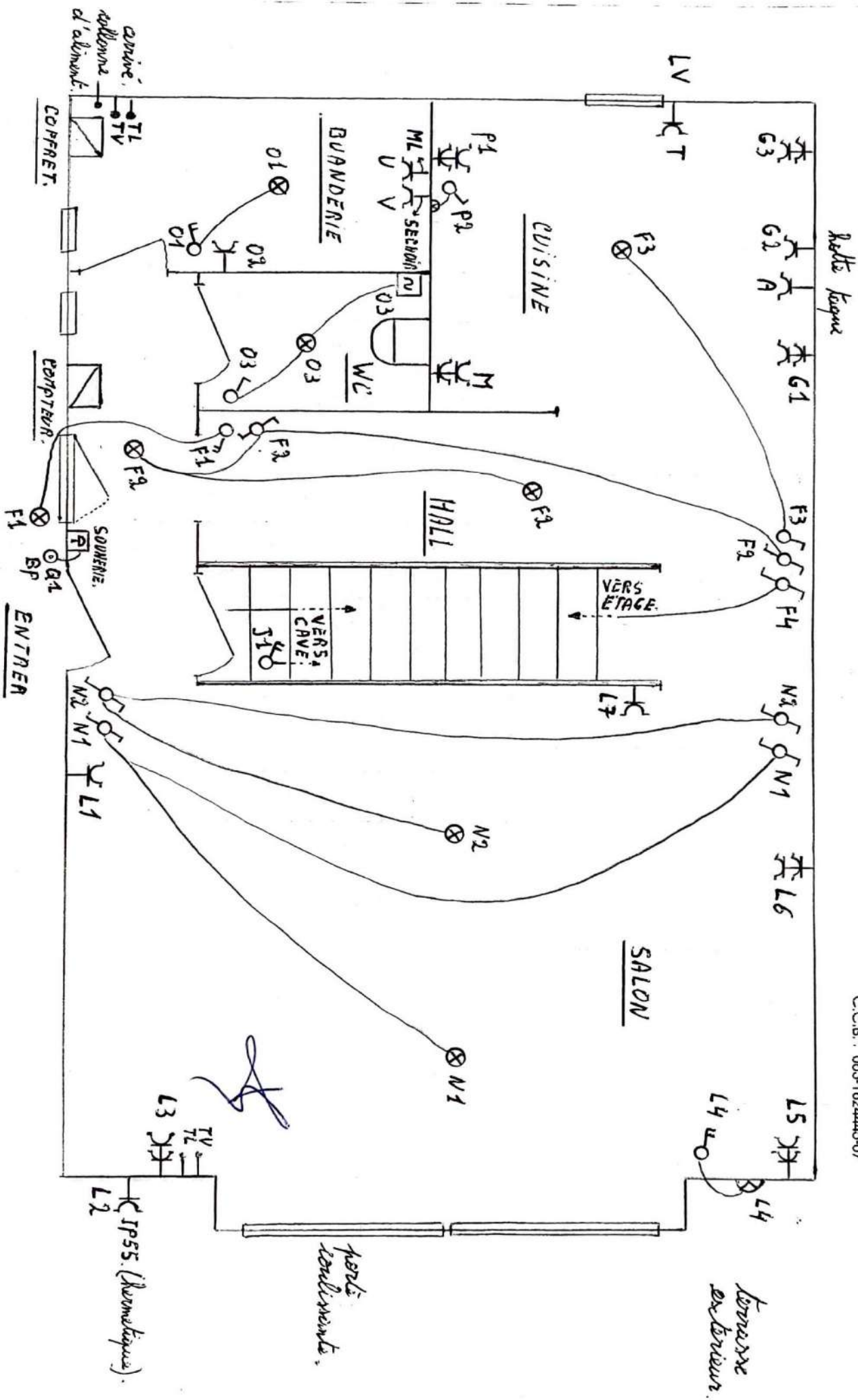
ELECTRICITE GENERALE
 JACQUEMIN G.
 Route de Hour, 5 - 5560 HOUYET
 Tél : 082 / 66 03 35 - 075 / 65 10 51
 TVA : BE722.421.861 - RCD : 45.066
 C.G.R. : 068-182445-07



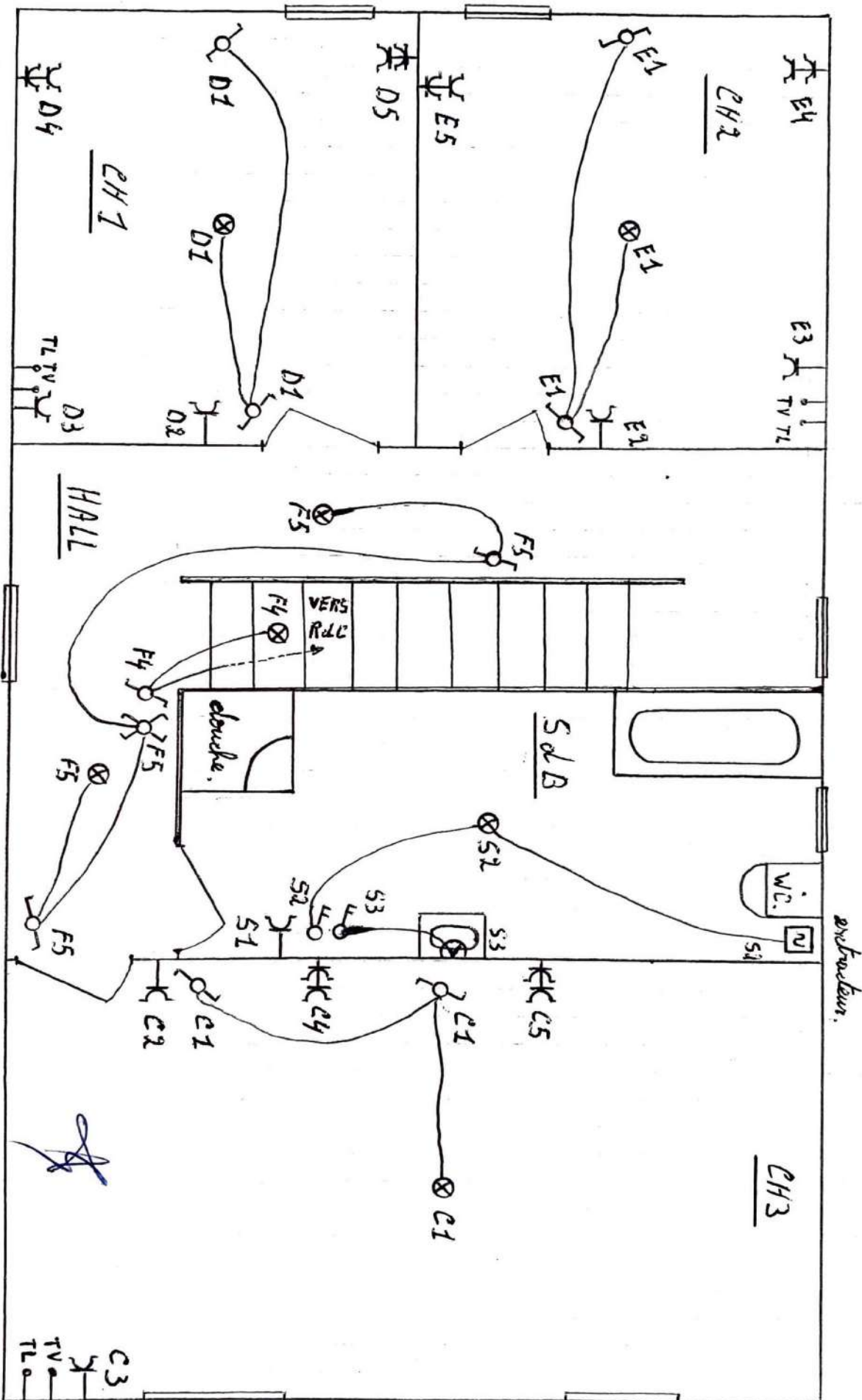
PLAN D'IMPLANTATION

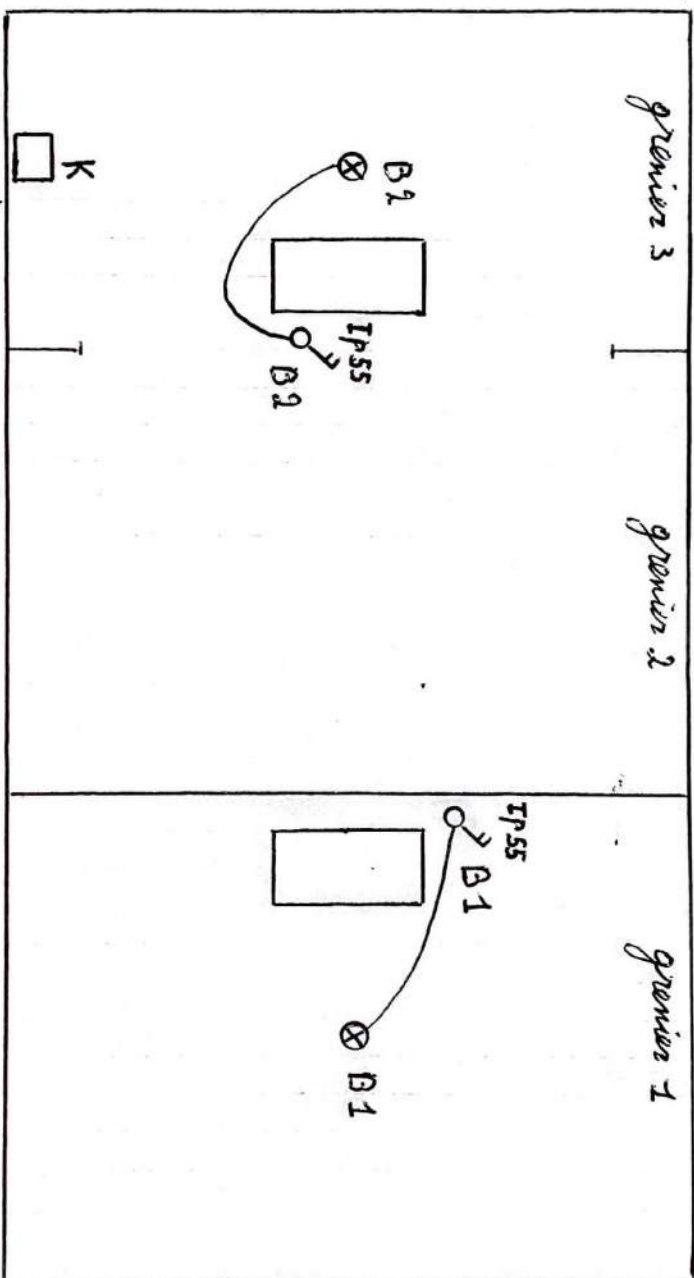
Rd c

ELECTRICITE GENERALE
JACQUEMIN G.
Route de Hour, 5 - 5560 HOUYEI
Tel : 082 / 66 63 35 - 075 / 65 10 51
TVA : BE 722.421.851 - RCD : 45.066
C.C.B. : 063-182445-07



ELECTRICITE GENERALE
JACQUEMIN G.
Route de Hour 5-5560 HOUVEY
Tél : 082/66 63 35 - 075/65 10 51
TVA : BE 722.421.851 - RCD : 46 066
C.C.B. : 063-182445-07





1 alimentation en
attente dans une
boîte de dérivation.

ELECTRICITE GENERALE

JACQUEMIN G.

Rue de Hour, 5 - 5560 HOUVEY
Tél : 082 / 66 63 35 - 075 / 65 10 51
TVA : BE 722.421.851 - RCD : 45.066
C.C.B. : 063-182445-07